

## **DECISION N° 2025-049 REMPACANT LA DECISION N° 2025-026**

Fixant la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine

Le directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2022 portant modification des annexes 4 et 5 de l'arrêté du 2 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 12 février 2025 modifiant l'arrêté du 24 janvier 2025 portant nomination du directeur de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine ;

Vu la note du 31 mai 2023 relative à la communication du règlement intérieur du comité social d'administration ministériel ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val de Seine, au comité social d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val de Seine, en date du 8 décembre 2022 ;

Vu les résultats du scrutin du 08 décembre 2022 ;

Vu la liste des candidatures déposée pour les élections du 08 décembre 2022 ;

Vu la désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine par chacune des quatre organisations représentatives des personnels élus ;

Vu la désignation des membres CGT-Culture de la formation spécialisée du comité social d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine en date du 30/10/2024 ;

Vu la désignation des membres SNAC FO de la formation spécialisée du comité social d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine en date du 19/06/2025 ;

## Décide

### Article unique :

#### **Membres de l'administration :**

Président :

Jérôme GOZE

Secrétaire Générale :

Isabelle PHALIPPON-ROBERT

Responsable des affaires générales et immobilières :

En cours de recrutement

Responsable des Ressources Humaines :

Doriane CORNILLIE

#### **Membres de la CFDT-Culture :**

Titulaire :

Gwenn GAYET

Suppléant :

Yann AUGER

#### **Membres du SNAC-FO :**

Titulaires :

Jean-Pierre MENDES

Frédéric LEFEVRE

Suppléants :

Emmanuel VICARINI

Christophe LEMMO

#### **Membres de SUD Culture solidaires :**

Titulaire :

Virginie DUMOUCHEL

Suppléant :

Olivier WALTER

#### **Membres de la CGT-Culture**

Titulaires :

Camille BIDAUD

Jérôme SEMELIER

Cécile MAURAS

Suppléants :

Frédérique LAVIE

Adrien DURMEYER

Judith ROTBART

Fait à Paris, le 23/06/2025

Le directeur

Jérôme GOZE

